

**PLAN DE COURS  
ACADEMIC SYLLABUS**

<b>DISCIPLINE</b>	<b>Droit et contentieux administratif</b>			
<b>Titre du cours Course title</b>	<b>Droit et contentieux administratif</b>			
	Langue Language	Heures Hours	ECTS	Master Programme
	<b>Français</b>	<b>40 heures annuelles 20h/semestre</b>	<b>4</b>	<b>M1 Carrières publiques</b>
<b>Nom de l'enseignant/ Name of the lecturer</b>	<b>Elise CARPENTIER et Didier DEL PRETE</b>			
<b>Fonction / Employeur Position / Employee</b>	Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille			
<b>Contact :</b>	<a href="mailto:carpentierelise@hotmail.fr">carpentierelise@hotmail.fr</a>			
<b>Objectifs du cours / Course objectives</b>	Ce cours a pour objectif de rappeler aux étudiants les règles essentielles régissant l'organisation et le fonctionnement de l'administration et de la justice administrative, tout en approfondissant certains points particulièrement intéressants, qu'il s'agisse de questions d'actualité, appelant réflexion, ou de controverses plus anciennes, qu'il importe de connaître si l'on souhaite comprendre l'ensemble des enjeux de la matière			
<b>Compétences acquises/ Learning outcomes</b>	Les étudiants suivant le cours et les conférences de méthodes correspondantes devraient être en mesure de réussir les épreuves de droit administratif général qu'intègrent les différents concours ou examens qu'ils envisagent de passer à l'issue du Master			

<b>Contenu du cours par session/ Course content per session</b>	<b>Nombre d'heures/ Number of hours</b>
---	---

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

Le cours débute par une importante introduction, consacrée à la présentation de la matière et de ses caractéristiques (sensiblement affectées à l'heure actuelle) et de la justice administrative (sa spécificité et les défis qu'elle doit aujourd'hui relever).

Il s'organise ensuite autour de quatre parties

La première partie est consacrée aux sources du droit administratif, avec une attention particulière accordée aux questions de la prise en compte et de l'articulation entre elles des sources constitutionnelles et conventionnelles du droit administratif.

La deuxième partie du cours porte sur les finalités de l'action administrative (le service public - notion en crise ? - et la police administrative).

La troisième partie du cours traite des moyens juridiques de l'action administrative (l'acte administratif unilatéral et le contrat administratif, un intérêt particulier étant porté à l'évolution des modes d'action de l'administration).

La quatrième partie du cours est relative au contrôle juridictionnel de l'action administrative et inclut des développements sur le recours pour excès de pouvoir (et sur le nouvel équilibre entre les exigences de légalité et de sécurité juridique), l'engagement de la responsabilité de l'administration (où les hypothèses de responsabilité sans faute ont tendance à se multiplier), et les procédures de référé, qui ont - avec d'autres évolutions importantes - considérablement accru l'efficacité de la justice administrative.

La trame du cours est donc des plus classiques, afin que les étudiants aient une vue d'ensemble de la discipline, mais l'accent est systématiquement mis sur les problématiques inhérentes à la matière et les grands débats qui l'animent aujourd'hui

40 heures  
(20 heures par semestre)

**Méthodes d'évaluation** *Sur quoi sera basée la note finale?* / **Method of assessment** *What will the final grade be based on?*

Type d'évaluation/ Type of evaluation	Durée/ Duration
1er semestre: Epreuve écrite (deux ou trois questions dont les réponses nécessitent connaissances et réflexion)	1h
1er semestre: Epreuve écrite (deux ou trois questions dont les réponses nécessitent connaissances et réflexion)	1h

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

**Bibliographie - Auteur, titre, année, éditeur/ Bibliography - Author, title, year, publisher**

**En ce qui concerne le droit administratif général :**

AUTIN, Droit administratif général, Litec  
CHAPUS, Droit administratif général, tome 1, Montchrestien (dernière édition 2001 - 15ème)  
DUPUIS, GUEDON et CRESTIEN, Droit administratif, Sirey  
FRIER et PETIT, Précis de droit administratif, Montchrestien  
GAUDEMET, Droit administratif, LGDJ, coll Manuel,  
GONNOD, MELLERAY, YOLKA, iTraité de droit administratif (2 tomes), Dalloz  
LOMBARD et DUMONT, Dalloz, HyperCours  
MORAND-DEVILLER, Cours de droit administratif, Montchrestien  
RICCI, droit administratif général, Hachette  
SEILLER, Droit administratif (2 tomes), Flammarion  
SERAND, Droit administratif (2 tomes), PUF  
STIRN et AGUILA, Droit public français et européen, Presses de Sciences-Po-Dalloz  
TRUCHET, Droit administratif, PUF  
WALINE, droit administratif, Dalloz, Précis  
+ Les grands arrêts de la jurisprudence administrative (GAJA), Dalloz ;  
+ LACHAUME, Droit administratif - Les grandes décisions de la jurisprudence, PUF ;  
+ BURDEAU, Histoire du droit administratif, PUF  
+ FROMONT, Le droit administratif des Etats européens, PUF  
+ GOFFAUX, Dictionnaire élémentaire de droit administratif, Bruylant

**En ce qui concerne le contentieux administratif :**

BROYELLE, Contentieux administratif, LGDJ, coll. Manuel  
CHAPUS, Droit du contentieux administratif, Montchrestien  
GUYOMAR et SEILLER, Contentieux administratif, Dalloz, HyperCours  
B. PACTEAU, Traité de contentieux administratif, PUF  
+ BONICHOT, CASSIA et POUJADE, Les grands arrêts du contentieux administratif, Dalloz

**Mini CV de l'enseignant/ Mini CV of the lecturer**

**PHOTO (non obligatoire)**



Elise CARPENTIER  
Professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

Auteur d'une thèse en droit constitutionnel, préparée sous la direction du doyen Louis Favoreu : *La résolution juridictionnelle des conflits entre organes constitutionnels*, Paris, LGDJ, 2006

Auteur de nombreux articles en droit administratif et d'un ouvrage de référence en droit de l'urbanisme : *Droit de l'urbanisme*, avec P. Soler-Couteaux, Dalloz, coll. « HyperCours », 2015

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

---

---

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

25, rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 01 60 - Fax : 04 42 96 36 99 -  
[www.sciencespo-aix.fr](http://www.sciencespo-aix.fr)